

## **Règlement intérieur**

### **Moi, locataire m'engage à :**

#### **1. Tranquillité des locataires**

- Respecter la tranquillité et le repos de mon voisinage la journée et plus particulièrement la nuit entre 22 heures et 7 heures.
- Régler le niveau sonore de tous les appareils confondus (radio, télévision, instruments de musique, etc...) afin d'éviter d'importuner mon voisinage.

#### **2. Usage des parties communes**

- Ne pas salir (mégots, papiers, déchets) et encombrer les parties communes (hall d'entrée, escalier, palier)
- Ne pas fumer dans les parties communes
- Ne pas entreposer des vélos, ni engins motorisés dans les parties communes
- Respecter l'espace laverie en prenant soin de le laisser propre et de faire attention au matériel

#### **3. Sécurité de l'immeuble**

- Fermer systématiquement la porte d'entrée de l'immeuble afin de rester en sécurité.
- Ne pas entraver les accès des véhicules de secours

#### **4. Ordures ménagères**

- Respecter le tri sélectif et à ne pas oublier de déposer les ordures ménagères dans les poubelles prévues à cet effet.
- Respecter les horaires de collecte :
  - Collecte des ordures ménagères résiduelles : Vendredi à partir de 18h00
  - Collecte du tri : Mercredi à partir de 05h0
  - Conteneurs à verre : Rue de la Maix, Champ de Mars, Espace Cours